



Droit nationalité et divorce

Par **Lili 14**, le **18/12/2014 à 14:34**

bonjour je suis mariee avec un sans papier algérien depuis 3ans et demi et depuis il à beaucoup changé il a ouvert sa boîte il est devenu gérant il est tout le temps en déplacement on se voit plus beaucoup on ne fait plus rien ensemble. Lui prétexte le travail. Nous avons deux bébés de moins de deux ans. Je pense a divorcer. Je souhaiterais savoir si il peut obtenir la nationalité française grâce à ses bébés français et ce même si on divorce? Merci

Par **domat**, le **18/12/2014 à 14:51**

bjr,
il a sans doute déjà un titre de séjour conjoint de français (il n'est plus sans papier) même divorcé il pourra obtenir un titre de séjour comme parent d'enfant français.
il peut obtenir la nationalité au bout d'un certain nombre d'années de résidence et s'il remplit les autre conditions (ressources, absence de condamnations pénales...etc..).
vous n'êtes pas la seule dans cette situation malgré les mise en garde que vous avez du recevoir de votre entourage.
cdt

Par **Lili 14**, le **18/12/2014 à 15:18**

Oui mon entourage m'avait prévenu j'ai acheté ma robe de mariee seule j'ai failli perdre ma famille mais je m'en fichais car je l'avais lui. Aujourd'hui je paye cher car je m'occupe de mes bébés seule, aucun moment ensemble même les courses il a pas le temps. Je lui ai fait part de ma volonté de divorcer mais lui ne veux pas il dit qu'il m'aime mais je le crois plus. Alors j'ai pensé qu'il ne voulais pas divorcer dans le but d'obtenir la nationalité française... Merci de m'avoir répondu